



Groupe de Travail « Rémunérations et Carrières »

Un premier groupe de travail consacré aux rémunérations et aux carrières dans la fonction publique s'est tenu le lundi 13 avril dernier, dans le cadre du cycle de concertation ouvert par le ministère de l'Action et des Comptes publics.

Dès l'ouverture, le ton était donné : présent à peine une heure, le ministre a quitté la réunion sans apporter de réponse concrète aux attentes pourtant pressantes des agents publics. Dans un contexte marqué par le retour de l'inflation et la hausse continue des prix, notamment de l'énergie et du carburant, ce manque d'engagement a été perçu comme un signal particulièrement préoccupant. Face à cette absence de perspectives immédiates, l'ensemble des organisations syndicales représentatives a fait le choix de quitter la séance.

I. Une méthode contestée, un calendrier déconnecté

Les propos introductifs ont confirmé que ce groupe de travail ne visait pas à répondre aux urgences actuelles. Il s'inscrirait dans un cycle de discussions destiné « à ceux qui nous succéderont ... ». Autrement dit, une concertation sans effet à court terme, tournée vers l'après-échéance présidentielle.

Ce positionnement n'est pas anodin. Il s'inscrit dans la continuité directe du rapport relatif aux perspectives salariales dans la fonction publique le rapport Peny / Simonpoli, qui constitue aujourd'hui la référence implicite du Gouvernement en matière de réflexion salariale.

Vous pouvez retrouver le rapport Peny / Simonpoli en cliquant ci-dessous:

https://www.transformation.gouv.fr/files/presse/Rapport_Restitution_perspectives_salariales.PDF

II. Un rapport structurant... mais insuffisant face à l'urgence

Ce rapport propose une analyse approfondie du système de rémunération et trace des pistes de transformation à moyen et long terme :

- refonte globale des architectures salariales,
- évolution des parcours professionnels,
- rééquilibrage entre traitement indiciaire et régimes indemnitaires,
- renforcement de l'attractivité de la fonction publique.

Ces orientations peuvent nourrir une réflexion utile. Mais elles présentent une limite majeure : **elles laissent de côté la question immédiate du pouvoir d'achat.**

En privilégiant une approche structurelle et prospective, le rapport fait l'impasse sur la dégradation actuelle et tangible des conditions de vie des agents et de leurs rémunération.

III. Une réalité sociale ignorée

Au-delà des constats généraux, certaines situations illustrent de manière particulièrement préoccupante le décrochage des rémunérations.

Aujourd'hui, **les premiers indices de la catégorie C sont rattrapés, voire dépassés par le SMIC**. Cette situation inédite conduit l'administration à mettre en place des **primes différentielles de rattrapage** pour garantir le respect du minimum légal.

Ce mécanisme, s'il permet d'éviter une illégalité, révèle surtout une dérive profonde du système :

- la grille indiciaire ne joue plus son rôle de référence salariale,
- la rémunération devient en partie artificielle et déconnectée de l'indice,
- les déroulements de carrière perdent en cohérence,
- les droits des agents, notamment à la retraite, sont fragilisés.

Le tassement des grilles par le bas crée un véritable effet de télescopage entre catégories.

- En catégorie C, une part croissante des agents n'est plus réellement rémunérée sur la base de son traitement indiciaire, mais par un correctif compensatoire.
- En catégorie B, les premiers échelons se situent désormais à quelques euros seulement au-dessus du SMIC, réduisant fortement l'attractivité et la progression de carrière.
- L'écart de rémunération entre un agent de catégorie C expérimenté et un agent de catégorie B débutant devient dérisoire, voire parfois inexistant.
- En catégorie A, les débuts de carrière (attachés, inspecteurs) ne reflètent plus l'écart historique lié au niveau de qualification et de responsabilité.

Ce phénomène fragilise l'ensemble de la structure des carrières et remet en cause la reconnaissance des qualifications et des responsabilités.

Pour l'UNSA, ce décalage est inacceptable. Pourtant, l'urgence salariale est bien réelle :

- une inflation en nette reprise, passant de **+0,9 % en février à +1,7 % en mars 2026**, sous l'effet notamment de la hausse des prix de l'énergie,
- une augmentation continue des dépenses contraintes,
- un décrochage de la valeur du point d'indice estimé à près de 10 % depuis 2022.

Dans ce contexte, repousser les décisions revient à entériner une perte durable de pouvoir d'achat pour des millions d'agents publics.

IV. Des réponses immédiates attendues

Les agents publics ne peuvent se satisfaire d'une réflexion tournée exclusivement vers le long terme. Si une réforme structurelle du système de rémunération est nécessaire, elle ne peut en aucun cas se substituer à des mesures immédiates.

L'**UNSA ITEFA** rappelle avec force que des décisions concrètes doivent être prises sans délai :

- revalorisation significative de la valeur du point d'indice,
- reconstruction des grilles indiciaires afin de garantir des débuts de carrière au-dessus du SMIC,
- intégration des compléments de rémunération dans le traitement indiciaire pour sécuriser les droits,
- mesures générales pour compenser l'inflation,
- reconnaissance effective de l'engagement des agents.

Conclusion

Le groupe de travail, tel qu'il est aujourd'hui conçu, ne répond pas aux attentes. Il illustre une stratégie consistant à différer les décisions tout en engageant une réflexion de fond, dans la droite ligne du rapport Peny / Simonpoli.

Pour l'**UNSA**, cette logique n'est pas acceptable : elle refuse que la question du pouvoir d'achat devienne un levier managérial discrétionnaire, au détriment de mesures générales, lisibles et équitables.

La situation des agents de catégorie C en est aujourd'hui l'illustration la plus concrète : lorsque le traitement indiciaire ne garantit même plus le respect du SMIC sans mécanisme correctif, c'est l'ensemble du modèle de rémunération qui vacille.

L'urgence n'est plus de diagnostiquer. Elle est d'agir.

Les agents publics ne peuvent être les variables d'ajustement d'un calendrier politique ou budgétaire. Les fonctionnaires ne sont pas responsables de la gestion des finances publiques et ne peuvent en subir les conséquences au détriment de leur pouvoir d'achat.